

SERVICE DE VIDANGES : CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Dans le cadre du renouvellement du service d'entretien des ouvrages d'assainissement autonomes (vidanges), la communauté de communes vient d'attribuer le contrat pour 3 ans (2018-2020), à **SUEZ RV OSIS OUEST**. Cette société remplace la SARL Périgord Assainissement, prestataire de 2015 à 2017.

LES TARIFS DU NOUVEAU PRESTATAIRE SONT LES SUIVANTS :

ÉLÉMENT	TARIFS	MONTANT/ m ³ supp.
Fosse septique forfait 1,5 m ³	163,02 € TTC	23,10 € TTC
Fosse toutes eaux forfait 3 m ³	192,50 € TTC	
Vidange d'un décanteur d'une microstation forfait 1 m ³	143,00 € TTC	
Vidange d'un décanteur d'une microstation forfait 2 m ³	163,68 € TTC	
Vidange d'un décanteur d'une microstation forfait 3 m ³	184,36 € TTC	
bac à graisse forfait 0,5 m ³ en + des autres éléments	29,70 € TTC	
bac à graisse forfait 0,5 m ³ seul	60,50 € TTC	
Entretien d'un préfiltre intégré et/ou séparé forfait 0,5 m ³	88,00 € TTC	
Entretien d'un poste de relevage forfait 0,5 m ³	88,00 € TTC	
ÉLÉMENT	TARIFS	
Fosse étanche forfait au m ³	52,80 € TTC	
Forfait tuyau si accès > à 30 ml forfait au ml supplémentaire	0,55 € TTC	
Entretien canalisation en + des autres éléments	27,50 € TTC	
Entretien canalisation seul	88,00 € TTC	
Intervention non réalisable forfait du déplacement	22,00 € TTC	

Comment bénéficier de ces tarifs :

- Vous devez appeler le service SPANC (**05.53.35.66.29**) pour signaler votre souhait de vidanger un ou plusieurs éléments du prétraitement de votre installation en indiquant leur volume.
- Ces appels sont enregistrés et la liste des personnes intéressées est envoyée au prestataire de service tous les 15 jours.
- Le prestataire doit vous recontacter rapidement afin de convenir d'un rendez-vous pour réaliser l'opération. A la fin de son intervention, il doit vous laisser un bon d'intervention vous indiquant le volume des matières de vidange et leur destination.
- **IMPORTANT :**
 - ❖ Les éléments à vidanger doivent être accessibles avant l'intervention. Dans le cas contraire l'intervention ne sera pas réalisée.
 - ❖ Les prestations d'urgences ne pourront pas bénéficier de ces tarifs car elles ne rentrent pas dans le cadre de la convention du marché.
 - ❖ Suite à l'intervention il est indispensable de remettre en eau les ouvrages afin d'éviter leur détérioration.

POUR RAPPEL : Vous restez libre de faire appel à n'importe quelle entreprise agréée pour les vidanges de fosses septiques.

➤ **CONSEILS POUR UN BON ENTRETIEN DES ÉLÉMENTS DU PRÉTRAITEMENT :**

- ❖ **Une fosse septique ou fosse septique toutes eaux doit être vidangée régulièrement**, cela va dépendre de la hauteur de boues. L'entretien de ces éléments de la filière est à réaliser lorsque le volume des boues occupe au moins la moitié du volume utile de ces dispositifs.
- ❖ La fréquence des vidanges dépendra donc de la quantité d'eau utilisée par le ménage, du nombre de personnes occupant la maison et du volume de la fosse.
- ❖ Le bac à graisse doit être entretenu 2 fois par an en enlevant la couche de graisse s'étant formée en surface.
- ❖ Le préfiltre doit être nettoyé au moins une à deux fois par an (suivant le besoin). Cet entretien se réalise en retirant le matériau filtrant ou la cassette en prenant soin de la nettoyer à l'aide d'un jet d'eau **hors de la fosse.**

CONTACT :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. David BARRIBAUD ou M. Anthony BITAUD

05.53.35.66.29

spanc@dronneetbelle.fr